



Triage et accès direct en kinésithérapie

MAJ le 06/02/2024

PROGRAMME

CONTEXTE DE L'ACTION

Depuis les arrêtés du 6 mars 2020, les kinésithérapeutes ont la possibilité d'accueillir des patients en accès direct sous certaines conditions dans le cadre de la lombalgie aiguë et du traumatisme de cheville. Cette évolution des conditions de prise en charge en kinésithérapie nécessite de connaître les modalités administratives et autres démarches ainsi que les drapeaux rouges, tests spéciaux et pathologies pour prendre en sécurité les patients. Cependant, le triage est également une compétence quotidienne dans un circuit de soin classique, à visée de dépistage ou de prévention d'une potentielle complication entre la consultation médicale et la prise en charge kinésithérapique. A l'aide d'une pratique actualisée et fondée sur les preuves, il permet de s'assurer qu'un patient peut être pris en charge en sécurité, ou s'il doit être réorienté.

La formation « **Triage et accès direct en kinésithérapie** » se décompose en 2 modules.

Le module 1 : la cheville traumatique et le module 2 : La lombalgie aiguë seront consacrés au dépistage des drapeaux rouges et aux critères de réorientation de ces deux pathologies courantes.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU CURSUS TRIAGE ET ACCES DIRECT EN KINESITHERAPIE

1. Repérer les red flags et les catégoriser selon leur niveau de gravité
2. Raisonner quant au niveau de vigilance vis-à-vis du patient et pouvoir le réorienter si besoin
3. Avoir les outils pour communiquer avec les médecins ou spécialistes
4. Identifier les outils administratifs afin d'avoir l'accès direct
5. Connaître les différentes données métrologiques afin d'inclure ou d'exclure une pathologie

6. Déterminer un examen de routine de raisonnement clinique
7. Maîtriser le bilan neurologique du quadrant inférieur et des motoneurones supérieurs
8. Maîtriser les tests spéciaux en lien avec le traumatisme de la cheville (module 1) et les tests spéciaux de la région lombaire en lien avec la lombalgie aigue (module 2)

LISTE DES PUBLICS CIBLES

Masseur-kinésithérapeute

PRÉ-REQUIS

Il n'y a pas d'autre prérequis pour s'inscrire à cette formation que d'être kinésithérapeute DE.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée : 2 jours (15 heures)

Effectif max : 24 pers

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

Thibault Desjardins, kinésithérapeute

Certification de recherche clinique en TMO, Certification en diagnostic et TMO, Co-auteur "Le guide du triage en kinésithérapie musculo-squelettique" avec OMT-France

&

Jean Marie Kerambrun, kinésithérapeute

Diplôme expert en kinésithérapie du sport, Certification en diagnostic et thérapie mécanique.

PROGRAMME DU CURSUS TRIAGE ET ACCES DIRECT EN KINESITHERAPIE

Module 1 : la cheville traumatique

Introduction de la formation et de son cadre

Triage et accès direct

Drapeaux rouges et pathologies graves

Raisonnement clinique et accès direct pour le traumatisme de cheville

Accès direct pour les traumatismes de cheville

Cas cliniques quadrant inférieur - Cheville

Module 2 : la lombalgie aiguë

Clinimétrie et raisonnement clinique

Cadre légal de l'accès direct

Accès direct pour la lombalgie

Bilan neurologique quadrant inférieur

Cas cliniques - Lombalgie

Résumé et conclusion

SEQUENCES

Cf doc séquences

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remise d'un pré-questionnaire à remplir par les stagiaires en début de session, collecté par l'organisme de formation permettant d'évaluer les connaissances et compétences concernant le thème de la formation
- Méthodes affirmatives : le formateur transmet son savoir au travers d'un diaporama sous forme de cours magistral et d'échanges, selon les points du programme indiqués ci-dessus.
- Méthodes interrogatives et actives : mise en pratique et échanges avec les stagiaires, selon les points du programme indiqués ci-dessus.
- Remise d'un post-questionnaire (idem au pré questionnaire) à remplir par les stagiaires en fin de session, collecté par l'organisme de formation permettant d'évaluer les connaissances et compétences acquises sur le thème de la formation
- Remise d'un questionnaire d'évaluation de la formation, en fin de session, collecté par l'organisme de formation permettant d'évaluer le degré de satisfaction des stagiaires et les points à améliorer.

MOYENS TECHNIQUES

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation (accès handicapé).

Plateau technique adapté à la formation : tables d'examen cliniques, pièces anatomiques, instruments de mesure, matériels nécessaires à la réalisation de la formation.

Documents supports de formation projetés (Diaporama).

Support de cours remis en version papier à chaque participant.

Exposés théoriques.

Mise en situation : démonstration par l'intervenant, pratique en binôme encadrée et évaluée par l'intervenant.

Etude de cas concrets : Échange avec les stagiaires sur les examens cliniques, les propositions thérapeutiques, l'adéquation entre pathologies, dysfonctions et traitements et l'évaluation des traitements.

Mise en commun des problématiques rencontrées en cabinet et des actions d'amélioration.

Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Un « questionnaire de préformation » est adressé à chaque participant, en amont de la formation sur lequel il doit indiquer :
 - Son degré de motivation
 - L'impact que doit avoir cette formation dans sa pratique
 - S'il a des motivations précises qui l'ont poussé à s'y inscrire
 - Une auto-évaluation en amont sur chacun des objectifs du programme de la formationCe questionnaire est adressé au formateur en amont de la formation.
2. Pré / post test : Questionnaire sur le contenu de la formation (en pré questionnaire en début de session et en post questionnaire en fin de session) permettant d'évaluer les connaissances et compétences acquises.
Les résultats du questionnaire sont transmis au formateur au début et à la fin de la formation.
3. Remise d'une grille d'évaluation « à chaud », en fin de formation, concernant l'appréciation de l'organisation et du contenu de la formation.
Ce questionnaire est adressé au formateur après la formation.
4. **Attestation de fin de formation, avec évaluation des acquis de la formation par rapport aux objectifs**